REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune: CLAYE-SOUILLY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21770118400012

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MEAUX

M. 57

Budget primitif Voté par nature

BUDGET: Budget commune (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	g
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	10
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Obje
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Obje
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Obje
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Object
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Object
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Object
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Object
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports B - Annexes patrimoniales	Sans Objet
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	44
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	52

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	55
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	56
B9 - Etat du personnel	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	61
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	

V - Arrete et signatures

A - Arrêté et signatures 62

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

 $Conformément \ {\tt \`a} \ {\tt l'instruction} \ {\tt budg\'etaire} \ {\tt et} \ {\tt comptable}, \ {\tt il} \ {\tt convient} \ {\tt de} \ {\tt mentionner} \ {\tt que}:$

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12435

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 071,46

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 482,85
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 495,33
3	Dépenses d'équipement brut / population	173,56
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 124,78
5	DGF / population	20,34
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,56
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,55 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,61 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	75,22 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9,45 %

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 65561

65748

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3):
 - Fonctionnement : %
 - Investissement : %
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	22 477 496,68	24 893 620,50	-113 878,59	· ·
Investissement	6 034 979,10	6 179 903,23	(3) -113 878,59	A2 31 045,54
Fonctionnement	16 442 517,58	18 713 717,27	(4) 0,00	A3 2 271 199,69

	RESTES A REALISER N-1					
		Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	+	8 303 701,25	III + IV	6 581 706,00	B1	-1 721 995,25
Investissement	1	8 303 701,25	III	6 581 706,00	B2	-1 721 995,25
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	580 249,98
Investissement	A2 + B2	-1 690 949,71
Fonctionnement	A3 + B3	2 271 199,69

⁽¹⁾ État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

⁽²⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽³⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽⁴⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INV	<u>ESTISSEMENT – TOTAL</u>	(I) 8 303 701,25
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	970,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	35 148,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 824 152,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 443 431,25
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	ONCTIONNEMENT - TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 6 581 706,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 045 361,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 548 176,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 714 659,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	164 010,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	109 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	DNCTIONNEMENT - TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	Α

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 305 728,98	5 996 678,69
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 303 701,25	6 581 706,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif) 31 045,54
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	12 609 430,23	12 609 430,23
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 237 215,00	20 237 215,00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
200 Disabled to found in a second (d)	(si déficit)	(si excédent)
002 Resultat de fonctionnement reporte (1)	0,00	0,00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	20 237 215,00	20 237 215,00
TOTAL DU BUDGET (4)	32 846 645,23	32 846 645,23
	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) = Total de la section d'investissement (2) Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) = Total de la section de fonctionnement (3)	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 8 303 701,25 (si solde négatif) 0,00 = Total de la section d'investissement (2) 12 609 430,23 DEPENSES Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0,00 (si déficit) 0,00 100 Résultat de fonctionnement reporté (1) Total de la section de fonctionnement (3) 20 237 215,00

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Chapitre(s) Montant	
Numéro	Libellé	Onaphi e(3)	
	TOTAL	╛	1
		0,00	
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé	Onapitre(3)	
		0,00	
	0,00		
	TOTAL GENERAL		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Pour mémoire,				
Chap.	Libellé	budget	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
-		précédent (1)	N-1	nouvelles (2)	l'assemblée	(= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le	46 819,00	35 148,00	5 000,00	5 000,00	40 148,00
	204) (y compris opérations) (3)					
204	Subventions d'équipement versées (y	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	compris opérations) (3) (8)					
21	Immobilisations corporelles (y compris	1 487 874,00	1 824 152,00	2 488 787,00	2 488 787,00	4 312 939,00
	opérations) (3)					
22	Immobilisations reçues en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	affectation (y compris opérations) (3)					
	(4)					
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	600 987,00	6 443 431,25	682 982,98	682 982,98	7 126 414,23
	(y compris opérations) (3)					
Total de	es dépenses d'équipement	2 135 680,00	8 302 731,25	3 176 769,98	3 176 769,98	11 479 501,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 844,00	0,00	3 255,00	3 255,00	3 255,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 102 170,00	970,00	1 125 704,00	1 125 704,00	1 126 674,00
18	Cpte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(BA,régie) (5)					
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	1 136 014,00	970,00	1 128 959,00	1 128 959,00	1 129 929,00
45	Chapitres d'opérations pour compte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	de tiers (6)					
Total de	es dépenses réelles d'investissement	3 271 694,00	8 303 701,25	4 305 728,98	4 305 728,98	12 609 430,23
					,	
040	Opérations ordre transf. entre	1 800,00		0,00	0,00	0,00
	sections (7)	,			, l	,
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 800,00		0,00	0,00	0,00
	tissement	,		, i	, l	,
	·					
	TOTAL	3 273 494,00	8 303 701,25	4 305 728,98	4 305 728,98	12 609 430,23
		,		** *	,	, -

TOTAL 3 273 494,00	8 303 701,25	4 305 728,98	4 305 728,98	12 609 430,23
--------------------	--------------	--------------	--------------	---------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 12 609 430,23

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

 $^{(7) \;} DF \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RF \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DF \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041.$

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf	767 621,00	3 714 659,00	958 976,00	958 976,00	4 673 635,00
	le 138) (3)					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	164 010,00	164 010,00	0,00	0,00	164 010,00
Total de	es recettes d'équipement	931 631,00	3 878 669,00	1 458 976,00	1 458 976,00	5 337 645,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf	542 684,00	1 548 176,00	467 600,00	467 600,00	2 015 776,00
	1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	2 271 199,69	2 271 199,69	2 271 199,69
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	109 500,00	0,00	0,00	109 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	59 019,00	1 045 361,00	0,00	0,00	1 045 361,00
Total des recettes financières		602 603,00	2 703 037,00	2 739 699,69	2 739 699,69	5 442 736,69
45	Chapitres d'opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	tiers (9)					
Total de	es recettes réelles d'investissement	1 534 234,00	6 581 706,00	4 198 675,69	4 198 675,69	10 780 381,69

Total o	les recettes d'ordre d'investissement	1 739 260,00	1 798 003,00	1 798 003,00	1 798 003,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
	sections (10) (11)				
040	Opérations ordre transf. entre	300 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
	fonctionnement (10)				
021	Virement de la section de	1 439 260,00	1 448 003,00	1 448 003,00	1 448 003,00

TOTAL	3 273 494,00	6 581 706,00	5 996 678,69	5 996 678,69	12 578 384,69
-------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 31 045,54

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 12 609 430,23

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

1 798 003,00

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un expresse artériour.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 494 008,00	0,00	5 921 066,00	5 921 066,00	5 921 066,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 924 864,00	0,00	10 060 155,00	10 060 155,00	10 060 155,00
014	Atténuations de produits	915 782,00	0,00	979 952,00	979 952,00	979 952,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	959 523,00	0,00	1 113 219,00	1 113 219,00	1 113 219,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses de gestion courante	16 294 177,00	0,00	18 074 392,00	18 074 392,00	18 074 392,00
66	Charges financières	317 171,00	0,00	319 820,00	319 820,00	319 820,00
67	Charges spécifiques (3)	4 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	47 230,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total de	es dépenses réelles de	16 662 578,00	0,00	18 439 212,00	18 439 212,00	18 439 212,00
fonctio	nnement					
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 439 260,00		1 448 003,00	1 448 003,00	1 448 003,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	300 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre de nnement	1 739 260,00		1 798 003,00	1 798 003,00	1 798 003,00

TOTAL 18 401 838,00	0,00	20 237 215,00 20 237 215,00	20 237 215,00
---------------------	------	-----------------------------	---------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEE:	20 237 215,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4) \} DF\ 023 = RI\ 021\ ; \ DI\ 040 = RF\ 042\ ; \ RI\ 040 = DF\ 042\ ; \ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes	1 121 455,00	0,00	1 360 500,00	1 360 500,00	1 360 500,00
	diverses					
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	5 888 356,00	0,00	6 015 987,00	6 015 987,00	6 015 987,00
731	Fiscalité locale	10 751 960,00	0,00	12 016 179,00	12 016 179,00	12 016 179,00
74	Dotations et participations (3)	447 767,00	0,00	472 773,00	472 773,00	472 773,00
75	Autres produits de gestion	180 500,00	0,00	359 276,00	359 276,00	359 276,00
	courante (3)					
Total de	es recettes de gestion courante	18 400 038,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00
	prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	18 400 038,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00

042	Opérations ordre transf. entre	1 800,00	0,00	0,00	0,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre de	1 800,00	0,00	0,00	0,00
fonctio	nnement				

	TOTAL	18 401 838,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
--	-------	---------------	------	---------------	---------------	---------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 20 237 215,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	1 798 003,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li .
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement (3) Provisions pour risques et charges (4)	3 255,00 0,00	0,00 0,00 0,00	3 255,00 0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 126 674,00	0,00	1 126 674,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	40 148,00	0,00	40 148,00
204 21	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10) Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00 4 312 939,00	0,00 0,00	<i>0,00</i> 4 312 939,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	7 126 414,23	0.00	7 126 414,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	12 609 430,23	0,00	12 609 430,23

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	<u>_</u>

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 12 609 430,23

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 921 066,00		5 921 066,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	10 060 155,00		10 060 155,00
014	Atténuations de produits	979 952,00		979 952,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 113 219,00	0,00	1 113 219,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	319 820,00	0,00	319 820,00
67	Charges spécifiques (9)	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	350 000,00	370 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 448 003,00	1 448 003,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	18 439 212,00	1 798 003,00	20 237 215,00

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 237 215.00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

 $[\]hbox{(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.}\\$

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 015 776,00	0,00	2 015 776,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 673 635,00	0,00	4 673 635,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 900,00	0,00	500 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	164 010,00	0,00	164 010,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	109 500,00	0,00	109 500,00
28	Amortissement des immobilisations		350 000,00	350 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 448 003,00	1 448 003,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 045 361,00		1 045 361,00
	Recettes d'investissement – Total	8 509 182,00	1 798 003,00	10 307 185,00

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	31 045,54
	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 271 199,69
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 609 430,23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	12 500,00		12 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 360 500,00		1 360 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 015 987,00		6 015 987,00
731	Fiscalité locale	12 016 179,00		12 016 179,00
74	Dotations et participations (8)	472 773,00		472 773,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	359 276,00	0,00	359 276,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	20 237 215,00	0,00	20 237 215,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 237 215,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	Α

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 273 494,00	8 303 701,25	0,00	4 305 728,98	4 305 728,98	0,00	4 305 728,98	12 609 430,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 819,00	35 148,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	40 148,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 487 874,00	1 824 152,00	0,00	2 488 787,00	2 488 787,00	0,00	2 488 787,00	4 312 939,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	600 987,00	6 443 431,25	0,00	682 982,98	682 982,98	0,00	682 982,98	7 126 414,23
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	2 135 680,00	8 302 731,25	0,00	3 176 769,98	3 176 769,98	0,00	3 176 769,98	11 479 501,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 844,00	0,00		3 255,00	3 255,00		3 255,00	3 255,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 102 170,00	970,00		1 125 704,00	1 125 704,00		1 125 704,00	1 126 674,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	1 136 014,00	970,00	0,00	1 128 959,00	1 128 959,00	0,00	1 128 959,00	1 129 929,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	3 271 694,00	8 303 701,25	0,00	4 305 728,98	4 305 728,98	0,00	4 305 728,98	12 609 430,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	1 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipe	(8) 0,00

Total des dépenses d'investisseme	cumulées 12 609 430,23

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	3 273 494,00	6 581 706,00	3 725 479,00	3 725 479,00	10 307 185,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	767 621,00	3 714 659,00	958 976,00	958 976,00	4 673 635,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	166 et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	164 010,00	164 010,00	0,00	0,00	164 010,00
Total de	s recettes d'équipement	931 631,00	3 878 669,00	1 458 976,00	1 458 976,00	5 337 645,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	542 684,00	1 548 176,00	467 600,00	467 600,00	2 015 776,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
	166)					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	109 500,00	0,00	0,00	109 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	59 019,00	1 045 361,00	0,00	0,00	1 045 361,00
Total de	s recettes financières	602 603,00	2 703 037,00	468 500,00	468 500,00	3 171 537,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	1 534 234,00	6 581 706,00	1 927 476,00	1 927 476,00	8 509 182,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 439 260,00		1 448 003,00	1 448 003,00	1 448 003,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	1 739 260,00		1 798 003,00	1 798 003,00	1 798 003,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	31 045,54

Affectation au compte 1068 (8)	2 271 199,69

		Total des recettes d'investissement cumulées	12 609 430,23
--	--	--	---------------

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	3 273 494,00	8 303 701,25	0,00	4 305 728,98	4 305 728,98	0,00	4 305 728,98	12 609 430,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 819,00	35 148,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	40 148,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	46 819,00	35 148,00		0,00	0,00	0,00	0,00	35 148,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 487 874,00	1 824 152,00	0,00	2 488 787,00	2 488 787,00	0,00	2 488 787,00	4 312 939,00
2111	Terrains nus	0,00	27 159,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	40 159,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et	40 000,00	40 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	aménagements								
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		41 705,00	41 705,00	0,00	41 705,00	41 705,00
21312	Bâtiments scolaires	381 677,00	321 934,00		1 379 494,00	1 379 494,00	0,00	1 379 494,00	1 701 428,00
21316	Equipements du cimetière	9 612,00	0,00		21 490,00	21 490,00	0,00	21 490,00	21 490,00
21318	Autres bâtiments publics	462 556,00	557 725,00		278 112,00	278 112,00	0,00	278 112,00	835 837,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		15 707,00	15 707,00	0,00	15 707,00	15 707,00
21538	Autres réseaux	126 083,00	594 029,00		0,00	0,00	0,00	0,00	594 029,00
215731	Matériel roulant	90 800,00	69 062,00		36 548,00	36 548,00	0,00	36 548,00	105 610,00
2158	Autres inst.,matériel,outil.	0,00	14 435,00		59 404,00	59 404,00	0,00	59 404,00	73 839,00
2181	techniques Install. générales, agencements	0,00	8 756,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 756,00
21831	Matériel informatique scolaire	6 150,00	0,00		30 786,00	30 786,00	0,00	30 786,00	30 786,00
21838	Autre matériel informatique	108 596,00	21 593,00		178 228,00	178 228,00	0,00	178 228,00	199 821,00
21841	Matériel de bureau et mobilier	15 200,00	13 000,00		6 020,00	6 020,00	0,00	6 020,00	19 020,00
	scolaire	•	•		,	,	,	,	ŕ
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 862,00	32 943,00		207 049,00	207 049,00	0,00	207 049,00	239 992,00
2188	Autres immobilisations corporelles	220 338,00	123 516,00		216 244,00	216 244,00	0,00	216 244,00	339 760,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	600 987,00	6 443 431,25	0,00	682 982,98	682 982,98	0,00	682 982,98	7 126 414,23
2313	Constructions	164 010,00	6 202 040,25		476 277,98	476 277,98	0,00	476 277,98	6 678 318,23

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
2315	Install., matériel et outill.	436 977,00	241 391,00		206 705,00	206 705,00	0,00	206 705,00	III = I + II 448 096,00
	technique								
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	2 135 680,00	8 302 731,25	0,00	3 176 769,98	3 176 769,98	0,00	3 176 769,98	11 479 501,23
10 Dotations, fonds divers et réserves		33 844,00	0,00		3 255,00	3 255,00		3 255,00	3 255,00
10222	FCTVA	33 844,00	0,00		3 255,00	3 255,00		3 255,00	3 255,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 102 170,00	970,00		1 125 704,00	1 125 704,00		1 125 704,00	1 126 674,00
1641 165	Emprunts en euros Dépôts et cautionnements recus	1 102 170,00 0,00	0,00 970,00		1 125 204,00 500,00	1 125 204,00 500,00		1 125 204,00 500,00	1 125 204,00 1 470,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des	dépenses financières	1 136 014,00	970,00	0,00	1 128 959,00	1 128 959,00	0,00	1 128 959,00	1 129 929,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	3 271 694,00	8 303 701,25	0,00	4 305 728,98	4 305 728,98	0,00	4 305 728,98	12 609 430,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	1 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	3 273 494,00	6 581 706,00	3 725 479,00	3 725 479,00	10 307 185,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	767 621,00	3 714 659,00	958 976,00	958 976,00	4 673 635,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	157 500.00	0.00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	149 969,00	0,00	0,00	149 969,00
1322	Subv. non transf. Régions	262,00	41 779,00	39 542,00	39 542,00	81 321,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	759 999,00	42 733,00	42 733,00	802 732,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	599 859,00	1 670 488,00	826 650,00	826 650,00	2 497 138,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	10 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	20 000,00	20 051,00	20 051,00	40 051,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	1 072 424,00	0,00	0,00	1 072 424,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	164 010,00	164 010,00	0,00	0,00	164 010,00
238	Avances commandes immo corporelles	164 010,00	164 010,00	0,00	0,00	164 010,00
Total des red	cettes d'équipement	931 631,00	3 878 669,00	1 458 976,00	1 458 976,00	5 337 645,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	542 684,00	1 548 176,00	467 600,00	467 600,00	2 015 776,00
10222	FCTVA	342 684,00	1 548 176,00	347 600,00	347 600,00	1 895 776,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
165	Dépôts et cautionnements recus	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	109 500,00	0,00	0,00	109 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	109 500,00	0,00	0,00	109 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	59 019,00	1 045 361,00	0,00	0,00	1 045 361,00
Total des red	cettes financières	602 603,00	2 703 037,00	468 500,00	468 500,00	3 171 537,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes réelles	1 534 234,00	6 581 706,00	1 927 476,00	1 927 476,00	8 509 182,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 439 260,00		1 448 003,00	1 448 003,00	1 448 003,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	300 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 900,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 828,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281312	Bâtiments scolaires	1 021,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
281316	Equipements de cimetière	1 500,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	503,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	2 935,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281538	Autres réseaux	778,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
2815731	Matériel roulant	39 832,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	<i>4</i> 2 115,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281828	Autres matériels de transport	15 354,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	19 603,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	25 573,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
28188	Autres immo. corporelles	139 058,00		127 000,00	127 000,00	127 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'ordre	1 739 260,00		1 798 003,00	1 798 003,00	1 798 003,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁵⁾ Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

⁽⁷⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽¹⁰⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
		budget précédent (1)		l'assemblée sur les AE lors de la	nouvelles	l'assemblée	information, dépenses	information, dépenses	(RAR N-1 + Vote)
		precedent (1)		séance			gérées dans le	gérées hors AE	vote)
			1	budgétaire (2)		II	cadre d'une AE	gerees nors AL	III = I + II
	TOTAL	18 401 838,00	0,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00
011	Charges à caractère général (3)	5 494 008,00	0,00	0,00	5 921 066,00	5 921 066,00	0,00	5 921 066,00	5 921 066,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 924 864,00	0,00		10 060 155,00	10 060 155,00		10 060 155,00	10 060 155,00
014	Atténuations de produits	915 782,00	0,00		979 952,00	979 952,00		979 952,00	979 952,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	959 523,00	0,00	0,00	1 113 219,00	1 113 219,00	0,00	1 113 219,00	1 113 219,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	16 294 177,00	0,00	0,00	18 074 392,00	18 074 392,00	0,00	18 074 392,00	18 074 392,00
66	Charges financières	317 171,00	0,00		319 820,00	319 820,00		319 820,00	319 820,00
67	Charges spécifiques (3)	4 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	47 230,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	368 401,00	0,00	0,00	364 820,00	364 820,00		364 820,00	364 820,00
Total des	s dépenses réelles	16 662 578,00	0,00	0,00	18 439 212,00	18 439 212,00	0,00	18 439 212,00	18 439 212,00
023	Virement à la section d'investissement	1 439 260,00			1 448 003,00	1 448 003,00		1 448 003,00	1 448 003,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	300 000,00			350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	1 739 260,00			1 798 003,00	1 798 003,00		1 798 003,00	1 798 003,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 2	20 237 215,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)				= +
	TOTAL	18 401 838,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 121 455,00	0,00	1 360 500,00	1 360 500,00	1 360 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 888 356,00	0,00	6 015 987,00	6 015 987,00	6 015 987,00
731	Fiscalité locale	10 751 960,00	0,00	12 016 179,00	12 016 179,00	12 016 179,00
74	Dotations et participations (2)	447 767,00	0,00	472 773,00	472 773,00	472 773,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	180 500,00	0,00	359 276,00	359 276,00	359 276,00
Total des	s recettes de gestion des services	18 400 038,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	s recettes réelles	18 400 038,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 800,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	1 800,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00

Total des recettes de fon	ctionnement cumulées 20 237 215,0

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁴⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
			l	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
	TOTAL	18 401 838,00	0,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00
011	Charges à caractère général (4)	5 494 008,00	0,00	0,00	5 921 066,00	5 921 066,00	0,00	5 921 066,00	5 921 066,00
6042	Achats de prestations de services	817 688,00	0,00		826 070,00	826 070,00	0,00	826 070,00	826 070,00
60611	Eau et assainissement	75 600,00	0,00		68 850,00	68 850,00	0,00	68 850,00	68 850,00
60612	Energie - Electricité	389 730,00	0,00		723 855,00	723 855,00	0,00	723 855,00	723 855,00
60621	Combustibles	101 600,00	0,00		468 164,00	468 164,00	0,00	468 164,00	468 164,00
60622	Carburants	43 850,00	0,00		56 800,00	56 800,00	0,00	56 800,00	56 800,00
60623	Alimentation	31 554,00	0,00		27 720,00	27 720,00	0,00	27 720,00	27 720,00
60628	Autres fournitures non stockées	213 275,00	0,00		245 700,00	245 700,00	0,00	245 700,00	245 700,00
60631	Fournitures d'entretien	135 605,00	0,00		139 500,00	139 500,00	0,00	139 500,00	139 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	34 200,00	0,00		35 440,00	35 440,00	0,00	35 440,00	35 440,00
60633	Fournitures de voirie	28 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	28 650,00	0,00		25 150,00	25 150,00	0,00	25 150,00	25 150,00
6064	Fournitures administratives	15 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	34 700,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6067	Fournitures scolaires	63 762,00	0,00		65 082,00	65 082,00	0,00	65 082,00	65 082,00
6068	Autres matières et fournitures	155 055,00	0,00		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
611	Contrats de prestations de services	780 940,00	0,00		799 035,00	799 035,00	0,00	799 035,00	799 035,00
6132	Locations immobilières	30 400,00	0,00		14 610,00	14 610,00	0,00	14 610,00	14 610,00
61351	Matériel roulant	15 000,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
61358	Autres	49 200,00	0,00		61 495,00	61 495,00	0,00	61 495,00	61 495,00
61521	Entretien terrains	109 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	81 100,00	0,00		61 162,00	61 162,00	0,00	61 162,00	61 162,00
615231	Entretien, réparations voiries	85 000,00	0,00		103 000,00	103 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	135 000,00	0,00		149 000,00	149 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00
61551	Entretien matériel roulant	73 800,00	0,00		69 500,00	69 500,00	0,00	69 500,00	69 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	71 172,00	0,00		36 850,00	36 850,00	0,00	36 850,00	36 850,00
6156	Maintenance	328 893,00	0,00		409 807,00	409 807,00	0,00	409 807,00	409 807,00
6161	Multirisques	118 298,00	0,00		101 222,00	101 222,00	0,00	101 222,00	101 222,00
6182	Documentation générale et technique	18 370,00	0,00		17 185,00	17 185,00	0,00	17 185,00	17 185,00
6184	Versements à des organismes de formation	37 895,00	0,00		71 767,00	71 767,00	0,00	71 767,00	71 767,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
62268	Autres honoraires, conseils	140 130,00	0,00		93 500,00	93 500,00	0,00	93 500,00	93 500,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
			_	séance			dans le cadre	hors AE	
			ı	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	12 975,00	0,00		17 210,00	17 210,00	0,00	17 210,00	17 210,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 800,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6234	Réceptions	15 100,00	0,00		19 382,00	19 382,00	0,00	19 382,00	19 382,00
6236	Catalogues et imprimés	35 330,00	0,00		26 580,00	26 580,00	0,00	26 580,00	26 580,00
6248	Divers	88 680,00	0,00		114 420,00	114 420,00	0,00	114 420,00	114 420,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	53 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6262	Frais de télécommunications	51 780,00	0,00		53 015,00	53 015,00	0,00	53 015,00	53 015,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 320,00	0,00		15 875,00	15 875,00	0,00	15 875,00	15 875,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	53 736,00	0,00		63 100,00	63 100,00	0,00	63 100,00	63 100,00
6288	Autres services extérieurs	863 730,00	0,00		543 530,00	543 530,00	0,00	543 530,00	543 530,00
63512	Taxes foncières	19 940,00	0,00		31 740,00	31 740,00	0,00	31 740,00	31 740,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	250,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6358	Autres droits	2 350,00	0,00		2 350,00	2 350,00	0,00	2 350,00	2 350,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 550,00	0,00		11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00
012	Charges de personnel et frais	8 924 864,00	0,00		10 060 155,00	10 060 155,00		10 060 155,00	10 060 155,00
	assimilés (4) (5)								
6331	Versement mobilité	50 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	55 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 500 000,00	0,00		4 110 500,00	4 110 500,00		4 110 500,00	4 110 500,00
64112	SFT, indemnité de résidence	190 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
64114	Personnel tit Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	300 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
64131	Rémunérations	141 400,00	0,00		1 911 275,00	1 911 275,00		1 911 275,00	1 911 275,00
64134	Personnel non tit Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	130 714,00	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00		1 300 000,00	1 300 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	235 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	36 750,00	0,00		28 380,00	28 380,00		28 380,00	28 380,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	44 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits	915 782,00	0,00		979 952,00	979 952,00		979 952,00	979 952,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	0,00	0,00		71 000,00	71 000,00		71 000,00	71 000,00
739221	FNGIR	783 952,00	0,00		783 952,00	783 952,00		783 952,00	783 952,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	131 830,00	0,00		125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	959 523,00	0,00	0,00	1 113 219,00	1 113 219,00	0,00	1 113 219,00	1 113 219,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65315	Formation	11 012,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 200,00	0,00		539,00	539,00	0,00	539,00	539,00
6542	Créances éteintes	9 900,00	0,00		22 900,00	22 900,00	0,00	22 900,00	22 900,00
6553	Service d'incendie	177 250,00	0,00		174 000,00	174 000,00	0,00	174 000,00	174 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	28 446,00	0,00		26 970,00	26 970,00	0,00	26 970,00	26 970,00
657362	Subv. fonct. CCAS	110 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	275 725,00	0,00		242 340,00	242 340,00	0,00	242 340,00	242 340,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	9 300,00	0,00		18 540,00	18 540,00	0,00	18 540,00	18 540,00
65818	Autres	46 990,00	0,00		75 815,00	75 815,00	0,00	75 815,00	75 815,00
6584	Amendes fiscales et pénales	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
65888	Autres	135 400,00	0,00		263 815,00	263 815,00	0,00	263 815,00	263 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses de gestion des services	16 294 177,00	0,00	0,00	18 074 392,00	18 074 392,00	0,00	18 074 392,00	18 074 392,00
66	Charges financières	317 171,00	0,00		319 820,00	319 820,00		319 820,00	319 820,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	311 471,00	0,00		314 120,00	314 120,00		314 120,00	314 120,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6688	Autres	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			ı	budgétaire (3)		II	d'une AE	HOIS AL	III = I + II
67	Charges spécifiques (4)	4 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	47 230,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	47 230,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des c	harges financières et spécifiques	368 401,00	0,00	0,00	364 820,00	364 820,00		364 820,00	364 820,00
Total des d	lépenses réelles	16 662 578,00	0,00	0,00	18 439 212,00	18 439 212,00	0,00	18 439 212,00	18 439 212,00
023	Virement à la section d'investissement	1 439 260,00			1 448 003,00	1 448 003,00		1 448 003,00	1 448 003,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	300 000,00			350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	300 000,00			350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses d'ordre	1 739 260,00			1 798 003,00	1 798 003,00		1 798 003,00	1 798 003,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	94 500,62
Montant des ICNE de l'exercice N-1	89 500,62
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

⁽¹⁰⁾ Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		précédent (2) 18 401 838,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
016	APA	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 121 455,00	0,00	1 360 500,00	1 360 500,00	1 360 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	13 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	3 000,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
70323	Red. occupation dom. public	39 500,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	140 615,00	0,00	150 900,00	150 900,00	150 900,00
7066	Redevances services à caractère social	144 440,00	0,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	550 000,00	0,00	737 500,00	737 500,00	737 500,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	230 400,00		179 500,00	179 500,00	179 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 888 356,00	0,00	6 015 987,00	6 015 987,00	6 015 987,00
73211	Attribution de compensation	5 674 307,00	0,00	5 797 987,00	5 797 987,00	5 797 987,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	214 049,00	0,00	218 000,00	218 000,00	218 000,00
731	Fiscalité locale	10 751 960,00	0,00	12 016 179,00	12 016 179,00	12 016 179,00
73111	Impôts directs locaux	8 770 980,00	0,00	10 073 119,00	10 073 119,00	10 073 119,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	850 000,00	0,00	847 060,00	847 060,00	847 060,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	25 980,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73134	Taxe sur les déchets stockés	350 000,00	0,00	295 000,00	295 000,00	295 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	290 000,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	452 000,00	0,00	452 000,00	452 000,00	452 000,00
7318	Autres	12 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations (3)	447 767,00	0,00	472 773,00	472 773,00	472 773,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	290 000,00	0,00	252 940,00	252 940,00	252 940,00
744	FCTVA	2 000,00	0,00	46 600,00	46 600,00	46 600,00
74718	Autres participations Etat	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	9 689,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	60 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	47 040,00	0,00	34 243,00	34 243,00	34 243,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	1		II	III = I + II
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 248,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	29 290,00	0,00	29 290,00	29 290,00	29 290,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	180 500,00	0,00	359 276,00	359 276,00	359 276,00
752	Revenus des immeubles	85 500,00	0,00	91 500,00	91 500,00	91 500,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
757	Subventions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	75 000,00	0,00	222 276,00	222 276,00	222 276,00
Total des recet	ttes de gestion des services	18 400 038,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	ttes réelles	18 400 038,00	0,00	20 237 215,00	20 237 215,00	20 237 215,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 800,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec subv inv transférées cpte résult	1 800,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes d'ordre	1 800,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	t dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					21 871 464,19									
1641 Emprunts en euros (total)					21 871 464,19									
00002751292 A	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/01/2014	31/12/2013	24/04/2014	620 000,00	F		3,280	0,000		Т	Р	N	A-1
00346653	CREDIT AGRICOLE DE LA BRIE	20/07/2011	31/12/2011	30/03/2012	1 500 000,00	V	EURIBOR 3 MOIS	1,387	0,000		Т	Р	N	A-1
239713EUR024980	CREDIT LOCAL DE FRANCE	19/06/2006	30/10/2007	01/03/2008	1 900 000,00	F		4,210	0,000		Α	Р	N	A-1
5552113	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	12/04/2018	05/07/2018	05/10/2018	2 700 000,00	F		1,810	0,000		Т	Р		A-1
72186864330	CREDIT AGRICOLE DE LA BRIE	06/12/2010	18/12/2010	17/03/2011	600 000,00	R		2,200	0,000		Т	Р	N	A-1
9588763	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	09/07/2015	05/08/2015	05/02/2016	1 800 000,00	F		2,190	0,000		S	Р		A-1
9613841	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	09/09/2015	09/09/2015	25/11/2015	2 908 814,64	F		3,350	0,000		Т	Р		A-1
CP 1418	CREDIT AGRICOLE DE LA BRIE	23/06/2021	31/12/2021	31/03/2022	2 000 000,00	F		0,710	0,000		Т	С		A-1
FLEX A7508615	CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE	24/12/2008	30/06/2009	30/09/2009	1 000 000,00	R		1,910	0,000		Т	Р	N	A-1
MON276491	DEXIA	21/10/2011	30/11/2011	01/03/2012	800 000,00	F		4,590	0,000		Т	Р	N	A-1
MON501028EUR/0501080/001	LA BANQUE POSTALE	07/10/2014	16/10/2014	01/02/2015	1 300 000,00	V	EURIBOR 3 MOIS	1,302	0,000		Т	Р	N	A-1
MON521386EUR	SFIL	01/05/2018	27/04/2018	01/08/2018	1 000 000,00	V		0,400	0,000		Т	С		A-1
MPH2299443 EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	23/03/2005	25/04/2005	01/07/2006	3 742 649,55	F		4,150	0,000		Α	Р	N	B-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat							
								Taux	initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
												,		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					21 871 464,19									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁹⁾ Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 01/01/N Taux d'intérêt Annuité de l'exercice													
										Annuité de l'exercice					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		12 738 202,69					1 125 203,42	314 119,73	0,00	80 678,16			
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 738 202,69					1 125 203,42	314 119,73	0,00	80 678,16			
00002751292 A 00346653	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	258 333,45 675 000,00	6,00 8,00	F V		0,000 0,000	41 333,32 75 000,00	8 075,09 20 596,24	0,00 0,00	1 344,43 41,82			
239713EUR024980 5552113	N	0,00 0,00	A-1 A-1	615 510,87 2 322 544,36	4,00 20,00	F		0,000	113 164,11 93 103,11	25 913,01 41 408,49	0,00	17 624,00 9 539,95			
72186864330	N	0,00	A-1	120 000,00 1 256 941,20	2,00	R		0,000	40 000,00	3 206,50	0,00	68,72			
9588763 9613841		0,00	A-1 A-1	1 865 949,63	12,00 9,00	F		0,000	84 561,80 164 670,70	27 066,56 60 455,02	0,00 0,00	10 325,86 5 575,39			
CP 1418 FLEX A7508615	N	0,00	A-1 A-1	1 900 000,00 367 615,84	18,00 6,00	F R		0,000	100 000,00 53 635,57	13 370,68 7 631,38	0,00 0,00	0,00 16,48			
MON276491 MON501028EUR/0501080/001	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	213 333,48 606 666,56	3,00 6,00	F V		0,000	53 333,32 86 666,68	8 994,70 13 588,80	0,00 0,00	612,00 1 168,81			
MON521386EUR MPH2299443 EUR	N	0,00 0,00	A-1 B-1	820 000,00 1 716 307,30	20,00 7,00	V F		0,000 0,000	40 000,00 179 734,81	11 597,25 72 216,01	0,00 0,00	508,70 33 852,00			
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			

						Emprunt	s et dettes au 01/01	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 738 202,69					1 125 203,42	314 119,73	0,00	80 678,16

⁽¹⁰⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹¹⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹²⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹³⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹⁴⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁵⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁶⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁷⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

	IV – ANNEXES	IV
ſ	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MPH2299443 EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	3 742 649,55	1 716 307,30	1	0,00				0,00		0,000	72 216,01	0,00	13,47
TOTAL (B)		3 742 649,55	1 716 307,30						0,00			72 216,01	0,00	13,47
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 742 649,55	1 716 307,30						0,00			72 216,01	0,00	13,47

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Ind	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices					
Structure			ces indices		est un indice nors zone euro							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	12	0	0	0	0						
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	86,53	0,00	0,00	0,00	0,00						
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	11 021 895,39	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	1	0	0	0	0						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	13,47	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	1 716 307,30	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(C) Option d'échange (s <i>waption</i>)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
-	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits						0					
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00					
	Montant en euros						0,00					

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	rituelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture								
Instruments de couverture		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)			
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		Après opération de couverture	
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
Taux variable simple (total)						0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
Total						0,00	0,00			

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	Do	ont
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
V	IN	/ESTISSEMENT (total)	,	-	0,00
	FOI	NCTIONNEMENT (total)			362 340,00
657362		•	CCAS	Etablissement de droit public	120 000,00
65748			AMAP LES POT'IRONT	Association	700,00
65748			SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE	Association	500,00
65748			FNACA	Association	1 000,00
65748			ENTRAID ADDICT 77	Association	150,00
65748			ARILE (EX PIOL)	Association	800,00
65748			CHEZ ROSE	Association	1 000,00
65748			CONSCIENTS ET EPANOUIS	Association	500,00
65748			LES BULLES DE BIEN ETRE	Association	500,00
65748			LA RONDE DES PETITS PETONS	Association	2 000,00
65748			RECAP	Association	800,00
65748			COMITE MISS SEINE ET MARNE	Association	250,00
65748			UN EXPLOIT POUR LILA	Association	500,00
65748			ASSOCIATION RUN IN CLAYE	Association	4 000,00
65748			ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE TILLEULS	Association	500,00
65748			ECHANGES ET AMITIES CLAYE SOAVE	Association	750,00
65748			JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	1 000,00
65748			SOCIETE D'HISTOIRE	Association	500,00
65748			EN SEL ET MARNE	Association	250,00
65748			ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAMP DE CLAYE	Association	300,00
65748			GPE D'EMPLOYEURS MAISON DE SANTE	Association	66 000,00
65748			HAND FAUTEUIL CLAYE SOUILLY 77	Association	1 800,00
65748			PARALYSEES DE FRANCE	Association	300,00
65748			AQUATIC CLUB	Association	5 000,00
65748			A.S. COLLEGE DES TOURELLES	Association	600,00
65748			B.R.I.E.	Association	140,00
65748			BALADES ET LOISIRS	Association	1 000,00
65748			FESTIVAL MUSIQUE DU MONDE	Association	1 000,00
65748			LA FERME PEDAGOGIQUE	Association	10 000,00
65748			AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 000,00
65748			ATELIERS D'ARTS BUFFON	Association	1 200,00
65748			BADMINTON	Association	3 200,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			CLAYE RETROVEHICULES	Association	1 300,00
65748			COMPAGNIE D'ARC DE	Association	500,00
			CLAYE		·
65748			COMPAGNIE D'ARC DE	Association	1 800,00
			SOUILLY		
65748			CRAB	Association	300,00
65748			ENER'GYM	Association	2 500,00
65748			CSS FOOTBALL	Association	70 000,00
65748			FULL SAMBO	Association	6 500,00
65748			CSS HANDBALL	Association	15 000,00
65748			ENSEMBLE VOCAL	Association	500,00
			HORIZONS		
65748			CLAYE SOUILLY JUDO 77	Association	6 000,00
65748			KARATE CLUB	Association	2 300,00
65748			LA COMPAGNIE DE LA	Association	2 000,00
			DANDINIERE		
65748			LA PETITE MAISON	Association	200,00
65748			CHOEUR ODYSSEES	Association	1 500,00
65748			PALETTE CLAYOISE	Association	500,00
65748			PETANQUE DE CLAYE	Association	1 200,00
65748			CHOEUR RESONANCE	Association	1 000,00
65748			SECOURS CATHOLIQUE	Association	1 000,00
65748			SOCIETE DES FETES	Association	5 000,00
65748			TENNIS CLUB	Association	16 000,00

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PO	DURVUS SUR EM EN ETPT (PLOIS BUDGETAIRES
,	, ,	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	А	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	Α	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
techniques Directeur départemental - SDIS		0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
			0,00 0,00	0,00 0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313-1 du CGFP		,	,	,	,	ŕ	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		43,00	0,00	43,00	30,90	12,00	42,90
Adjoint administratif	С	17,00	0,00	17,00	9,00	8,00	17,00
Adjoint administratif principal de 1ère	С	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
classe							
Adjoint administratif principal de	С	11,00	0,00	11,00	9,90	1,00	10,90
2ème classe Attaché	Α	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	В	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		109,00	0,00	109,00	89,80	18,63	108,43
Adjoint technique	С	49,00	0,00	49,00	31,80	16,63	48,43
Adjoint technique principal de 1ère	С	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
classe							
Adjoint technique principal de 2ème	С	42,00	0,00	42,00	42,00	0,00	42,00
classe		7.00	0.00	7.00	0.00	4.00	7.00
Agent de maîtrise Technicien	С	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Technicien Technicien principal de 1ère classe	B B	2,00 3,00	0,00 0,00	2,00 3,00	1,00 3,00	1,00 0,00	2,00 3,00
FILIERE SOCIALE (d)	Б	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
, ,		·	ļ				
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	С	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant socio-éducatif de 2nde classe	А	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (4	PLOIS BUDGETAIRES 4)
.,	, ,	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,85	0,43	11,28	9,57	1,23	10,80
Adjoint territorial du patrimoine	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d?enseignement artistique principal de 1ère classe	В	1,71	0,43	2,14	1,57	0,57	2,14
Assistant d?enseignement artistique principal de 2ème classe	В	1,14	0,00	1,14	0,00	0,66	0,66
Assistant de conservation	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	Α	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		31,00	0,00	31,00	13,00	18,00	31,00
Adjoint d'animation	С	27,00	0,00	27,00	10,00	17,00	27,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Brigadier-chef principal	С	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Gardien-brigadier FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)	С	4,00 0.00	0,00	4,00 0.00	4,00 0,00	0,00 0,00	4,00 0,00
. ,		-,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	-,		,	,
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Apprenti		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		217,85	0,43	218,28	164,27	52,86	217,13

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S · Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

POL: Police. POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP)
 - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible
 - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 - 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 332-8-6°: Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale. 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 - 343-1-343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
 - 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-10 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement			
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)						
EPCI						
SDESM			4 120,00			
LYCEE PROFESSIONNEL CANTION DE DAMMARTIN		REPARTITION PAR ELEVES	650,00			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES DE CLAYE-SOUILLY	08/05/1967	REPARTITION PAR ELEVES	21 100,00			
COMMUNE DE JOSSIGNY	19/02/2016	PARTICIPATION ETAT CIVIL JOSSIGNY	1 100,00			
Autres organismes de regroupement		•				

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer « la présidente » ou « le président ».

⁽²⁾ Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.